

Le Comité régional,

Ayant examiné le deuxième rapport d'activité du Directeur régional sur le programme régional de lutte contre la pollution du milieu,¹

1. RECONNAIT l'importance de ce programme pour l'exécution efficace des programmes nationaux de santé publique, notamment en ce qui concerne la lutte contre les maladies transmissibles;
2. RECOMMANDE que les pays Membres élargissent leurs propres programmes de lutte contre la pollution et explorent la possibilité d'obtenir à cette fin des fonds en provenance d'autres sources que l'OMS, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement;
3. PRIE le Directeur régional d'inclure dans son prochain Rapport annuel des renseignements sur les progrès ultérieurs.

¹ Documents WPR/RC23/11 et Corr. 1.